

## SEANCE DU 16 JUIN 2020 À 20H15

Première séance ordinaire de la session de printemps, législature 2020-2025.

Le Conseil municipal est présidé par Mme C. Sermet, qui ouvre la séance à 20h15.  
En raison des mesures COVID19, cette séance a lieu exceptionnellement dans la salle communale.

**Présents :**

Mesdames	Mélanie Baudet Anne-Sophie Fillistorf Zelie Kössler Catherine Sermet, Présidente Céline St Mart Stéphanie Zuppinger-Noverraz
Messieurs	Jean-Jacques Nussbaumer David Schütz Christian Tripod, Vice-président

**Excusé :** Monsieur Matthieu Devenoges

.....

**Exécutif - présents :**

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Monsieur	Henri Louvrier, adjoint

.....

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10.03.2020
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjoints
4. Rapports de commissions
5. Projets de délibérations :
  - 5.1 *Nouveau règlement du Conseil municipal : approbation*
  - 5.2 *Annulation de la délibération du 10.03.2015 et constitution d'une servitude de passage public en faveur de la commune de Céligny pour le cheminement route de Crans*
  - 5.3 *Constitution d'une servitude de superficie et de canalisations souterraines en faveur de Romande Energie SA (parcelle voirie route de Suisse)*
6. Propositions du Maire et des Adjoints
7. Propositions individuelles et questions

.....

### **1. Approbation du procès-verbal du 10.03.2020**

Il n'y a pas de remarques et le procès-verbal du Conseil municipal du 10.03.2020 est accepté, avec remerciements à Mme H. Schütz pour sa rédaction.

### **2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Mme C. Sermet, Présidente du Conseil municipal, a rencontré l'Exécutif pour structurer les futures séances du Conseil municipal, notamment au niveau du temps et des questions-réponses. Elle précise que son rôle sera d'éviter que les intervenants se dispersent afin de terminer les séances à une heure convenable. C'est le premier conseil municipal de Céligny sous l'égide d'un président.

M. Nussbaumer demande quel sera le déroulement : faut-il avertir la Présidente du sujet à débattre ou le lancer lors du Conseil. Le futur règlement du Conseil municipal (à délibérer ce soir) donne la marche à suivre.

Pour M. Tripod, vice-président du Conseil municipal, les sujets pré-annoncés permettent à l'Exécutif de se préparer pour répondre. Le règlement permet aussi des questions le soir-même. Si le sujet est d'importance, il vaut mieux l'annoncer via le bureau. Le sujet sera ainsi porté à l'ordre du jour et traité en priorité.

Mme Chassot Leiglon invite à se référer à l'art. 34 (propositions individuelles), une solution ne doit pas être trouvée immédiatement. Le Maire répond dans un délai de deux mois.

M. Tripod souligne qu'entre le droit d'initiative et le droit d'interpellation, plusieurs choix sont possibles. Il recommande aux conseillers municipaux de se référer au nouveau règlement qui structure les conseils.

M. Louvrier rappelle l'art. 35 qui permet de poser des questions, auxquelles le maire ou les adjoints répondent immédiatement. Il ne peut y avoir de discussion ou de vote sur la question, ni sur la réponse. Seul l'auteur de la question peut aller plus loin s'il n'est pas d'accord.

M. Tripod rappelle qu'au début de la législature 2015-20, une présentation entre-autres de la Loi sur l'administration des communes (LAC) avait été faite au Conseil municipal par M. Guillaume Zuber, directeur de la Surveillance des Communes. Il demande que la Mairie fasse cette demande au Service des Affaires Communales (SAFCO) pour cette législature.

### **3. Communications du Maire et des adjoints**

#### Dates session d'automne 2020

Les dates suivantes ont été fixées pour les conseils municipaux (à 20h15) :

15 septembre

6 octobre

10 novembre (vote du budget)

1 décembre (à 18h30 car un repas suit cette séance).

Commission des finances : 12 ou 13 octobre (budget 2021)

#### Ecole – Promotions

La traditionnelle fête des promotions a été supprimée en raison de COVID19 annonce M. Louvrier. L'Exécutif a voulu marquer la fin de l'année scolaire autrement et a accepté de financer un livre (supplément) et l'habituel bon-cadeau pour tous les élèves. Ceux qui rejoignent le cycle d'orientation recevront le traditionnel Petit-Larousse en plus.

M. Hornung et M. Louvrier (qui reprend ce dicastère) iront ensemble à l'école pour une petite cérémonie.

#### Chemin du Léman

Mme Chassot Leiglon explique que cet étroit chemin se situe à droite de la plage (actuellement bouché par des planches). Ce chemin communal a été fermé par un mur bâti par l'un des propriétaires voisins et le Conseil municipal a demandé que cette parcelle soit récupérée (accès au lac). Mme Meriboute, Maire sortant, a fait toutes les tractations avec l'Office des Autorisations de construire pour faire enlever ce mur. Mme Chassot Leiglon a repris ce dossier et doit encore faire débroussailler la parcelle pour que les géomètres puissent en déterminer les limites. Mme Sermet demande ce qui se passera si les voisins ne sont pas d'accord. Mme Chassot Leiglon répond que ce chemin appartenant à la commune, les géomètres mandatés peuvent entrer sur cette parcelle.

Un accès sécurisé devra être aménagé. En effet, depuis la route de Suisse, il y a une descente d'environ 4m. Un banc et une poubelle seront installés au bord du lac.

Mme Baudet demande qui a payé les frais pour démolir le mur.

Mme Boissier explique que le Canton s'est chargé de ce dossier et que la commune n'a rien payé.

### Food-truck

L'Exécutif a autorisé l'exploitant à s'installer toute la semaine (sauf dimanche) sur la place du village pendant la pandémie. La Mairie a reçu des plaintes pour les odeurs et les deux places de stationnement mobilisées en permanence. Pour M. Hornung, il y a maintenant trois solutions : 1) revenir à un seul jour de présence comme auparavant (samedi), 2) cesser cette activité, 3) trouver un autre emplacement.

M. Hornung transmet que l'Exécutif a donné son accord pour que le Food-Truck se déplace vers le local des pompiers (35, rte des Coudres) pour une période d'essai de 3 mois. Une prise électrique extérieure sera posée par la mairie pour ce faire. Un point de situation sera fait à la fin de cette période.

Pour M. Nussbaumer, ce déplacement ne change rien : il y a toujours deux places de stationnement mobilisées et des problèmes d'odeurs pour les immeubles.

Mme Zuppinger pense que les voisins n'ont rien à décider.

M. Schütz aimerait savoir pourquoi la Mairie a décidé de le soutenir, lui, en particulier.

M. Sad Al Din est venu en Mairie pour discuter, car il est devenu indépendant et ne reçoit plus d'aide sociale. Avec la pandémie, tout était fermé pour la restauration, d'où l'accord de le laisser s'installer toute la semaine.

Pour Mme St Mart, le déplacement du véhicule ne changera effectivement pas le problème. De plus, l'accord d'exploiter le food-truck a passé d'un jour à six jours, les conditions ont beaucoup changé.

Mme Baudet trouve ce genre de réaction déplacée car cette personne se démène pour travailler et ne veut plus dépendre de l'aide sociale. M. Schütz rappelle que les frais de la pizzeria, par exemple, ne sont pas du tout les mêmes.

Mme Kössler précise que, dès le moment où les marchés seront ouverts, le food-truck ne sera présent plus qu'un seul jour.

M. Louvrier rappelle qu'avec le nouveau règlement ce point ne devrait pas être discuté à ce moment-là de la séance du CM puisqu'il s'agit du point de l'ordre du jour concernant les communications. Il pourra être débattu au point 7 (propositions individuelles et questions).

### Plage – travaux

M. Hornung rappelle que la plage est en pleine transformation. Ces travaux ont fait l'objet d'une réflexion d'une commission ad hoc, ont reçu l'aval du Conseil municipal et arrivent à bout touchant. L'ouverture est annoncée pour le 29 juin.

La partie herbeuse ne sera pas utilisable provisoirement et M. Hornung a donc pris la décision de poser du gazon en rouleaux pour 300 m<sup>2</sup>. Une partie de la plage sera fermée le temps que l'herbe pousse.

### Autorisations de construire

Les autorisations de construire sont examinées par l'Exécutif, qui rend son préavis.

M. Hornung transmet que l'Exécutif communiquera sur les autorisations qui ont un effet dans le village.

### Conseillers municipaux

M. Rui dos Santos Figueiredo, élu pour la législature 2020-25, a renoncé à son mandat. Il faudra nommer un nouveau président pour la Commission des Finances.

## **4. Rapports de commissions**

Mme Sermet demande que les présidents des commissions annoncent au bureau s'ils ont des communications à faire.

### Commission sociale

M. Nussbaumer demande la liste des membres de la Commission sociale, dont il est président, afin de pouvoir convoquer. Mme Boissier fera suivre le procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin.

### Commission Culture et Loisirs

M. Devenoges, absent, a communiqué à Mme la Présidente que le rallye de fin août est maintenu, sous une autre forme.

### Commissions 2019

Les présidents des commissions doivent rapidement transmettre leurs rapports 2019 respectifs au secrétariat pour la mise en page du Rapport administratif et financier annuel de la Mairie.

M. Hornung explique que ce rapport est rédigé chaque année. A une époque, les présidents des commissions ne rédigeaient rien et le maire et les adjoints faisaient leur rapport. M. Hornung demande si le Conseil municipal veut continuer avec un rapport administratif annuel qui inclut les rapports des présidents des commissions.

Pour M. Tripod, il faut continuer et instaurer une discipline pour fournir que les textes soient transmis dans les délais. De plus, cela permet de laisser une trace des travaux effectués par les commissions.

### Nomination des membres dans les commissions

Mme St Mart est également intéressée par la Commission des routes et parkings et demande si elle peut la rejoindre. Mme Boissier explique que la séance d'installation a eu lieu le 2 juin et que la composition des commissions ne peut pas changer.

M. Tripod propose de laisser passer l'été et de revoir ce point en automne après la prestation de serment des trois nouvelles personnes qui doivent rejoindre le Conseil municipal.

## **5. Projets de délibérations**

### **5.1 Nouveau règlement du Conseil municipal**

M. Hornung explique que le règlement actuel du Conseil municipal, datant de 1985, est obsolète et doit être remanié afin de cadrer le fonctionnement du Conseil et correspondre à la Constitution.

Mme Boissier relève que le rapport de la Commission administrative du 12 mai 2020 recommande d'accepter ce règlement.

M. Hornung lit la **délibération** :

Vu que le règlement actuel du Conseil municipal de la commune de Céligny, daté du 1<sup>er</sup> octobre 1985, ne correspond plus à la Constitution,

Vu le rapport de la commission administrative du 12 mai 2020,

conformément à l'art. 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire

le conseil municipal

## D E C I D E

par 7 voix pour et 2 abstentions,

1. D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal, version au 16.06.2020, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.

### **5.2 Annulation de la délibération du 10.03.2015 et constitution d'une servitude de passage public en faveur de la commune de Céligny pour le cheminement route de Crans**

Mme Chassot Leiglon explique qu'il s'agit du cheminement piétonnier route de Crans depuis Céligny jusqu'à la limite de Crans-près-Céligny/VD. Quatre propriétaires de terrain avaient donné leur accord de principe. Une personne a bloqué le projet de servitude. Après multiples négociations et conditions discutées, elle ne veut pas signer l'acte. Ce propriétaire a donc été retiré du projet d'acte de constitution de servitude, en accord avec le notaire, ce qui implique un nouvel acte, l'ancien devenant caduc.

Mme Chassot Leiglon lit la **délibération** :

**Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération du 10.03.2015, approuvée le 29.04.2015 relative à la constitution d'une servitude de passage public sur 4 parcelles et à la constitution d'une servitude de passage public sur 3 parcelles suite au retrait de l'un des propriétaires**

Vu le crédit de 350 000 F voté le 12 mars 2013 et accepté le 31 mai 2013 par le Conseil d'Etat, pour la réalisation d'un cheminement piétonnier route de Crans depuis la sortie du village de Céligny jusqu'à Crans-près-Céligny/VD,

vu que ce cheminement empiète sur quatre parcelles en zone agricole,

vu que Monsieur Daniel Richard Kilchherr, propriétaire de la parcelle 580, plan 10, s'est finalement retiré du projet,

vu que la commune de Céligny et les trois propriétaires des fonds servants ont décidé de constituer la servitude sur les parcelles suivantes :

- parcelle 614, plan 10, propriété de la SI Le Feuillage SA
- parcelle 157, plan 10, propriété de Monsieur Herbert Schütz
- parcelle 154, plan 10, propriété de M. Jean-Christophe Pradervand

vu le dossier de mutation N° 6/2013 « Cadastration », établi le 2 octobre 2013, par Buffet Boymond SA, géomètres officiels à Genève, et le plan de servitude modifié le 10.03.2020,

vu le projet d'acte de constitution d'une servitude de passage public établi le 20.03.2020 par Monsieur Jacques Sautter, Notaire, Genève,

vu que tous les frais inhérents à la constitution de cette servitude sont entièrement pris en charge par la Commune de Céligny,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de Monsieur le Maire

le Conseil Municipal

## **D E C I D E**

par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents

1. D'accepter l'annulation de la délibération du 10.03.2015, approuvée le 29.04.2015, concernant la constitution d'une servitude de passage public en faveur de la commune de Céligny, sur 4 parcelles
2. D'accepter la constitution d'une servitude de passage public incessible, pour une durée de 43 ans à compter dès la signature de l'acte, sur les parcelles N°614-propriété de la SI Le Feuillage, N°157-propriété de M. Herbert Schütz et N°154-propriété de M. Jean-Christophe Pradervand au profit de la Commune de Céligny, étant entendu que la Commune assumera l'entretien et la responsabilité relative au domaine public.
3. De charger Monsieur le Maire et l'un des deux adjoints de procéder à la signature des actes notariés y relatifs.

M. Nussbaumer aimerait poser une question. M. Tripod, se référant au nouveau règlement du Conseil, répond que théoriquement les questions sont à poser avant le vote. Le Conseil doit accepter l'entrée en matière d'abord.

M. Nussbaumer comprend que si la servitude n'est pas accordée par M. Kilchherr, ce dernier pourrait fermer ce cheminement pour la partie sur son terrain. Mme Chassot Leiglon répond qu'il s'est engagé à ne pas fermer le cheminement mais il ne veut pas de servitude. Un acte complémentaire pour ce terrain pourrait être établi par la suite.

### **5.3. Constitution d'une servitude de superficie et de canalisations souterraines en faveur de Romande Energie SA (parcelle voirie route de Suisse)**

Mme Chassot Leiglon explique que Mme Meriboute a accepté la pose d'une armoire supplémentaire de la Romande Energie. Cette opération doit être finalisée par la constitution d'une servitude contre un versement forfaitaire et unique de 3'000.- CHF. Les frais de notaire sont assumés par la Romande Energie.

M. Louvrier lit la **délibération** :

***Proposition du Maire relative à la constitution d'une servitude de superficie et de canalisations souterraines sur la parcelle 249 de la commune de Céligny, en faveur de Romande Energie SA, Morges/VD***

Vu que la Romande Energie SA a eu besoin d'installer une station transformatrice supplémentaire pour la zone géographique proche de la parcelle 249,

vu que cette parcelle correspond à un dépôt pour la voirie de communale et le peu de surface nécessaire à la Romande Energie SA,

conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire

le conseil municipal

## D E C I D E

par 9 voix, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'accepter la constitution d'une servitude de superficie et de canalisations souterraines, à titre onéreux, sur la parcelle 249, commune de Céligny, sise route de Suisse, propriété de la commune, au profit de Romande Energie SA, Morges, selon le plan de servitude établi par la Romande Energie SA et le projet d'acte notarié établi le 26 mars 2020 par Me Jérôme Schöni, Notaire, Genève, moyennant le paiement d'une indemnité unique et forfaitaire de 3'000.- CHF.
2. De comptabiliser l'indemnité reçue en revenu dans le compte de résultats.
3. De charger le maire de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

### **6. Propositions du Maire et des adjoints**

#### Bâtiment voirie-pompiers

M. Hornung résume ce projet, avancé avec les anciens conseillers municipaux.

La Mairie a été approchée par le Cdt des pompiers car les locaux actuels sont trop exigus. Ce dernier proposait de changer la caserne actuelle (35 Coudres) contre le bâtiment de la voirie communale (37 Céligny). M. Hornung rappelle que la compagnie de Céligny devrait être rattachée au Canton de Genève mais que, vu l'éloignement géographique, Céligny collabore avec le SDIS-Nyon/VD.

Pour M. Hornung, cet échange de bâtiments n'est pas logique et le Conseil municipal a demandé de faire un état des lieux des parcelles communales disponibles : en zone agricole, ce n'est pas possible. Sur le solde du terrain des Grands-Chênes, il est prévu une deuxième étape de construction dans le prolongement du quartier actuel. En face de la caserne, il y a du terrain disponible derrière le multi-sports.

L'endroit le plus susceptible d'être utilisable reste la voirie, accessible facilement. L'Exécutif a donc décidé de mener une étude et de revoir toute cette zone, la voirie étant obsolète et pas aux normes.

L'architecte a proposé trois solutions, l'Exécutif a retenu le projet moyen qui répond à toutes les attentes et qui englobe aussi la réfection de la déchetterie précise Mme Chassot Leiglon. Ainsi, le bâtiment serait rectifié avec une extension qui permet de loger voirie, déchetterie et pompiers au même endroit.

Le projet retenu a été soumis aux employés communaux et aux pompiers. Le Cdt des pompiers doit encore l'examiner avec l'état-major et transmettre un retour.

M. Hornung aimerait que le Conseil municipal lui confirme s'il s'agit d'une bonne idée de transformer le bâtiment existant et fait circuler le plan, tout en l'expliquant :

- accès par l'arrière pour la voirie et la déchetterie avec des barrières au bout
- containers priorisés selon utilisation et barrière à la sortie
- à l'étage : une partie pour les pompiers et une pour les employés communaux
- avant-toit pour nettoyer les véhicules à l'abri et pour certains containers
- accès et sortie devant pour les pompiers en cas d'urgence
- douches hommes-femmes pour les pompiers
- local de stockage spécifique pour les appareils respiratoires
- changement de véhicule d'intervention pour un plus grand possible.

M. Hornung précise encore que les pompiers voulaient installer des containers de chantier derrière leur local actuel pour ranger du matériel. Il n'est pas d'accord avec cette solution.

Mme Sermet demande combien de m2 sont gagnés.

La circulation est plus opérationnelle, de la place perdue sera rentabilisée et gagnée sans augmenter les m2 répond M. Hornung.

Mme Zuppinger demande comment seront organisés la voirie et la déchetterie pendant les travaux.

Le problème a été abordé et la solution n'est pas définie : créer un bâtiment avant l'autre, déplacer le matériel ailleurs. Ces problèmes sont à régler.

Pour M. Tripod, une rocade occasionnera des frais supplémentaires.

M. Nussbaumer aimerait savoir ce que devient la caserne actuelle.

De plus, il craint que le trafic augmente au 37 rte de Céligny et que les locataires des immeubles proches doivent subir plus de bruit. Ce sera un lieu de passage important entre la voirie et les pompiers.

Mme Chassot Leiglon explique que les véhicules passent déjà, donc pas d'augmentation du trafic. Les bennes seront plus adéquates donc nécessiteront moins de transports pour les vider. Les trajets des employés ne vont pas changer non plus. De plus, elle rappelle que la déchetterie n'est pas ouverte tous les jours. Les locataires ne seront donc pas péjorés, sauf pendant les travaux.

M. Hornung a constaté que les conducteurs laissent actuellement leurs moteurs tourner. Il précise qu'une réflexion sera faite pour limiter le bruit pour l'immeuble à côté du couvert.

Le 35 Coudres sera vidé et éventuellement utilisé pour un projet de crèche. M. Tripod souligne qu'un tel projet implique beaucoup de contraintes légales et financières.

M. Tripod pense que c'est une bonne idée de tout regrouper mais demande comment les besoins ont été définis. La surface est doublée en comparant l'emprise du bâtiment actuelle avec le projet.

M. Hornung explique que les pompiers ont transmis leurs besoins, dont il a discuté avec le Cdt du SDIS-Nyon pour avoir un autre avis. Les demandes des pompiers célignotes ne sont pas exagérées et se justifient.

Le seul bémol est le véhicule actuel qui n'est pas aux normes.

Mme Chassot Leiglon, quant à elle, a étudié l'organisation actuelle de la déchetterie, les statistiques des déchets (sur plusieurs années), etc pour intégrer toutes les données dans le projet. Pour la voirie, un état des lieux a été fait sur place (qui s'occupe de quoi, produits dangereux, stockages, objets lourds, accès, etc) avec les employés.

M. Tripod revient sur le cahier des charges qui doit vraiment être bien défini en tenant compte des besoins à long terme afin de ne pas se retrouver dans la situation actuelle avec un bâtiment trop petit alors que des travaux de transformation du bâtiment ont été financés.

Mme Chassot Leiglon confirme que le futur projet tient compte d'un énorme camion-pompe.

Si le village grandit encore, un 3<sup>ème</sup> point de récupération devra être créé pour être plus proche des habitations pour inciter à trier. Le principe est que les points de récupération recueillent ce qu'il y a dans le logement-cuisine et la déchetterie récupère tout.

M. Tripod se demande ce qui se passerait si, par exemple, l'Espace de Récupération des Chânets à Bellevue venait à être fermé. Mme Chassot Leiglon va régulièrement aux réunions du Canton de Genève-GESDEC et se tient ainsi au courant des décisions et projets cantonaux.

M. Tripod demande quel est l'investissement prévu.

M. Hornung explique que les liquidités communales permettent des investissements de 600'000.- CHF par an sans toucher la trésorerie. Ce projet touche le patrimoine administratif et sera amorti sur 30 ans.

M. Hornung annonce un budget de 1'900'000.- CHF. M. Tripod demande si ce chiffre comprend aussi les honoraires de l'architecte, les aménagements, le mobilier, etc. A son avis, il faut prévoir de quoi équiper les nouveaux bâtiments.

Pour Mme Fillistorf, regrouper ces deux activités a du sens. Elle pense toutefois qu'il faudrait éviter que les gens prennent leur voiture et mette la déchetterie au centre du village pour éviter ces déplacements. M. Hornung répond que la commune n'a pas de terrain adéquat.

Mme Fillistorf demande ce que représente le bruit supplémentaire lié aux activités des pompiers. Cette problématique n'existe pas dans cette zone habitable actuellement. Elle demande de penser à la protection des locataires pour les couper de la zone déchetterie-pompiers.

Mme Sermet relève que les loyers des appartements dans ces bâtiments sont élevés si l'on tient compte des nuisances dues aux trains.

M. Hornung transmet que les pompiers font 5 exercices par an. Ceux concernant les appareils respiratoires n'ont pas besoin que les véhicules sortent. Il est rappelé que ce matériel est actuellement stocké, à bien plaisir, à Versoix.

Mme Baudet demande si les containers seront enterrés ou pas. Ce ne sera pas le cas car les locaux de la protection civile sont sous ce bâtiment rappelle Mme Chassot Leiglon.

M. Nussbaumer s'étonne du nombre de places de stationnement prévu (12). Cet espace pourrait être utilisé pour des bennes. M. Hornung explique qu'il faut des places pour les pompiers et la voirie et que cette organisation facilitera l'accès à la déchetterie, même en cas de gros afflux de véhicules.

M. Schütz précise que, s'il y a une intervention pendant les heures d'ouverture de la déchetterie, il faut bien quelques places pour les pompiers aussi. Pour lui, cet espace n'est pas perdu et peut aussi servir de place de travail si nécessaire.

M. Schütz demande si un système de récupération des eaux usées sera installé. Il n'existe pas à l'heure actuelle. Ce système a été prévu.

M. Hornung demande au Conseil municipal si ce projet peut évoluer et si l'Exécutif peut présenter une délibération en automne. Pour Mme Sermet, ce projet nécessite l'implication d'une commission et Mme Chassot Leiglon rappelle que le Conseil municipal doit la mandater.

M. Tripod relève que ce projet touche plusieurs commissions et qu'idéalement, la commission nommée devra travailler rapidement. Pour lui, ce projet est intelligent dans cet emplacement, le seul bémol est la décentralisation. M. Nussbaumer demande comment imbriquer tous ces éléments, la commission des Finances devrait aussi faire son analyse.

M. Nussbaumer demande quel est l'objectif dans le temps.

M. Hornung répond que les pompiers et la mairie veulent agir rapidement. Pour sa part, il souhaite une décision avant la fin de cette année.

M. Tripod dit qu'il faut encore définir la gestion de la période transitoire et intégrer les coûts d'aménagement dans le budget.

M. Hornung rappelle que le bâtiment 35 Coudres, obsolète, a été agrandi et surélevé avec un rendement locatif (2 appartements créés). Les locaux utilisés par les pompiers pourront être loués, l'argent investi n'est pas perdu. Par contre, il pense que personne ne peut prédire si un déclassement de terrain pourrait

avoir lieu à moyen terme, avec une augmentation de la population en conséquence. Si la Mairie ne réagit pas, la commune risque de perdre sa compagnie de sapeurs-pompiers volontaires.

Mme Zuppinger est intéressée par une commission ad hoc pour ce projet.

La majorité des conseillers se montre intéressée à rencontrer l'architecte, même si le projet est déjà bien avancé. Mme St Mart demande si le plan présenté peut être modulé et un autre emplacement choisi.

M. Tripod répond qu'il ne faut pas remettre l'emplacement en question et que l'architecte pourrait effectivement ainsi défendre son approche. Il remercie l'Exécutif pour le travail conséquent déjà accompli.

#### **Décision :**

Une commission ad hoc "Projet Pompiers-voirie" est nommée.

Tous les conseillers municipaux peuvent y participer.

La mairie se charge d'organiser une première séance de travail.

#### **Accueil des nouveaux habitants**

La dernière rencontre a été organisée en 2018 et il faut fixer une date en 2020.

Mme Zuppinger et M. Nussbaumer sont d'accord d'organiser cette manifestation.

Mme St Mart se joint à eux.

Date fixée : 15.11.2020 - en fin de journée.

#### **Signature des procès-verbaux du Conseil municipal**

Avec le nouveau règlement, les procès-verbaux seront signés par la Présidente du Conseil municipal, un membre du Conseil et la secrétaire.

Mme Boissier demande quel conseiller est d'accord de signer.

Mme Zuppinger et M. Nussbaumer s'annoncent.

#### **Cheminement à côté de la place de jeux (rtes de Céligny-Founex)**

Mme Fillistorf signale qu'une haie pousse et que les véhicules qui sortent n'ont aucune visibilité. Cet endroit est dangereux avec un virage proche. Mme Fillistorf demande que la haie soit taillée et quelques buissons coupés.

Mme Chassot Leiglon prend note.

#### **Fête nationale du 1<sup>er</sup> Août**

Mme Zuppinger aimerait savoir pourquoi cette manifestation a été annulée. M. Hornung explique que les grandes communes l'ont toutes annulée en raison de COVID19 et que les petites, craignant un afflux de citoyens venant des grandes, ont donc aussi décidé de ne pas organiser cette fête. Céligny s'est alignée à cette décision.

Diverses remarques en lien avec les précautions sanitaires à respecter sont faites. M. Tripod est toutefois d'avis que la Mairie doit montrer un acte patriotique, pas forcément un repas.

#### **Décision :**

Le Conseil municipal demande à l'Exécutif de réfléchir à une solution.

#### **Panneaux photovoltaïques**

M. Nussbaumer demande que l'Exécutif revienne sur le projet que M. Hornung avait présenté.

Il en est pris note.

#### **Passage sécurisé route de Céligny**

M. Nussbaumer est outré des moyens mis en œuvre par le Canton pour déplacer le passage-piétons, qui se situait à hauteur du 55, route de Céligny. Il demande que la Mairie écrive au Canton.

Il transmet que les piétons et les enfants continuent de traverser devant chez lui, dans le virage, sans passage autorisé. De plus, le trottoir a été refait avec une bordure à angle droit et il le trouve dangereux.

Mme Chassot Leiglon aimerait comprendre le but de cette lettre.

M. Nussbaumer relève le manque de concertation avec la commune et le danger.

Mme Fillistorf transmet que sa fille passait là tous les jours et que les conducteurs ne s'arrêtent jamais. A son avis, les conducteurs ne voient pas les enfants, en raison de leur taille.

Elle pense que les parents doivent éduquer leurs enfants à utiliser le passage-sécurisé.

Pour M. Louvrier, l'Exécutif a fait ce qu'il fallait. Il suggère une réaction citoyenne.

Mme Boissier rappelle que l'ingénieur en charge de la sécurisation route des Coudres a fait plusieurs propositions de réaménagement du passage-piétons (ancien emplacement) que le Canton a refusées.

Mme Chassot Leiglon comprend ce mécontentement et ne peut rien faire de plus. En effet, légalement il n'est pas possible de placer ce passage autrement et personne ne prendra ce risque.

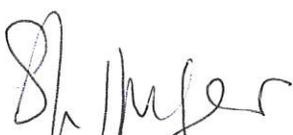
#### Route de Crans – entrée dans le village

M. Tripod revient sur l'accident mortel ayant eu lieu le 6 juin. Un jeune homme de 20 ans s'est tué à l'entrée du village. Il relève que c'est le deuxième accident à cet endroit et demande quelles mesures l'Exécutif compte prendre pour sécuriser.

Mme Chassot Leiglon a déjà pris contact avec le Canton de Genève, car il s'agit d'une route cantonale, pour trouver une solution. Un rendez-vous sur place sera organisé.

La séance est levée à 23h15.

  
Catherine Sermet  
Présidente du Conseil municipal

  
Membre du Conseil municipal

  
Esther Boissier  
Secrétaire générale